



## Possibilité d'annulation de commande

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

suite à un démarchage à domicile nous avons signé un bon de commande pour une installation de panneaux solaire, le 14/07 ayant fait confiance à la société nous n'avons pas pris de renseignement tout de suite.

Sauf qu'après renseignement sur certain forum de discussions il s'avère que les montants d'installation et les rendements annoncés lors de la visite sont exubérants, ce qui rend l'offre relativement inintéressante voire dangereuse.

Lors de la visite nous avons signé un bon de commande pour 25500€ et une offre préalable de crédit, et donné toutes les pièces nécessaires à l'organisme pour les démarches de validation d'installation, (mairie, ademe, ...)

Nous avons reçu le 21/07 une lettre confirmant la "bonne réception de votre demande d'installation" précisant que celle-ci restait soumise à l'accord de l'obtention de financement. Le 24/08 nous avons reçu un courrier de l'entreprise précisant que l'organisme prêteur accepterait le financement, et que nous allons recevoir dans les prochains jours un dossier de la part de l'organisme prêteur qui sera à renvoyer au siège de l'entreprise et qu'à partir de l'équipe technique fixera un rendez-vous préalable à l'installation.

Le délai de rétractation de 7 jours est dépassé, et je souhaiterais savoir si il est encore possible d'annuler cette commande.

La société: ECOVY (94220 Charenton le Pont)

Organisme prêteur: SOFEMO Financement

Pourquoi souhaitons-nous annuler, car le technico-commercial nous a vendu oralement un rendement mensuel de 195€/mois, (les simulations que j'ai pu réaliser par d'autre organisme donnent plutôt 125€/mois) avec un retour sur investissement d'environ 8ans.

Mais après relecture du contrat de prêt celui-ci présente des mensualités de 322€ sur 12 ans, avec report d'un an. ce qui fait que nous sommes perdants dans l'affaire.

(les contrats de rachat EDF sont sur 20ans, donc  $125 \times 12 \times 20 + 8400$  (credit impot) = 38400€, credit: 46368€)

merci pour votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement votre dossier ayant été accepté et le délai de rétractation de 7 jours étant dépassé vous ne pouvez annuler cette commande sauf stipulation contraire dans votre contrat.

Bien cordialement